

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Projet de parc éolien

Département de l'Aude (11) – Commune des Martyrs - Lieu-dit « Les Ailles-Est, Les Moussels »



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Résumé Non Technique.....	3
PARTIE 1 : PREAMBULE.....	4
PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION.....	4
I. Localisation du projet.....	4
II. Contexte climatique et potentiel éolien.....	7
III. Risques naturels et technologiques aux abords de l'installation.....	7
IV. Environnement humain aux abords de l'installation.....	8
1. Habitat.....	8
2. Etablissements sensibles et établissements recevant du public.....	8
V. Environnement matériel aux abords de l'installation.....	9
PARTIE 3 : PRESENTATION DE L'INSTALLATION.....	10
PARTIE 4 : POTENTIELS DE DANGERS DE L'INSTALLATION ET REDUCTION DES RISQUES A LA SOURCE.....	12
I. Potentiels de dangers.....	12
II. Réduction des risques à la source.....	12
1. Principales actions préventives.....	12
2. Principaux systèmes de sécurité.....	13
III. Analyse préliminaire des risques.....	13
PARTIE 5 : ETUDE DETAILLEE DES RISQUES.....	15
I. Définitions.....	15
1. Cinétique.....	15
2. Intensité.....	15
3. Gravité.....	15
4. Probabilité.....	15
5. Acceptabilité.....	15
II. Synthèse de l'étude détaillée des risques.....	16
PARTIE 6 : CONCLUSION.....	18

Illustrations

Illustration 1 : Situation géographique du projet.....	5
Illustration 2 : Situation cadastrale du projet.....	6
Illustration 3 : Rose des vents au droit de la station météorologique de l'aéroport de Castres-Mazamet.....	7
Illustration 4 : Carte des habitations et bâtiments aux abords du projet.....	8
Illustration 5 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur.....	10
Illustration 6 : Plan détaillé de l'installation.....	11
Illustration 7 : Carte de synthèse.....	17



RESUME NON TECHNIQUE

PARTIE 1 : PREAMBULE

La présente étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par la société OSTWIND dans le cadre du projet éolien des Martys, dans le département de l'Aude. Cette étude permet de mettre en évidence les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident d'origine externe (risques liés à l'environnement du site du projet) ou interne (dysfonctionnement des machines, problème technique...).

Les renseignements administratifs du demandeur sont indiqués dans le tableau suivant.

Demandeur	SEPE Les Martys	
Siège social	Espace Européen de l'Entreprise 1 rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM	
Forme juridique	SAS à associé unique	
N° SIRET	835 190 026 00012	
Nom et qualité du signataire	Fabien KAYSER - Gérant	

PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT DE L'INSTALLATION

I. LOCALISATION DU PROJET

Le site retenu pour l'implantation du projet éolien des Martys est le suivant :

Situation géographique du projet

Région	Occitanie
Département	Aude
Arrondissement	Carcassonne
Canton	Villemoustaussou
Intercommunalité	Communauté de communes de la Montagne Noire
Communes	Les Martys

Le tableau suivant indique les coordonnées géographiques des aérogénérateurs et des postes de livraison :

Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Infrastructure	X (L93)	Y(L93)
MA01	1 646 522,465	2 248 265,853
MA02	1 646 451,269	2 248 115,567
MA03	1 646 373,147	2 247 970,003
MA04	1 646 294,900	2 247 824,229
PDL	1 646 509,251	2 248 282,869

PDL : Poste de livraison

Le projet éolien des Martys s'insère dans une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) dont la description complète est présentée dans la partie « Etat initial » de l'étude d'impact. Une synthèse de cette partie est proposée dans les paragraphes suivants.

Illustration 1 : Situation géographique du projet

Source : Scan 100® IGN ; Réalisation : Artifex 2019

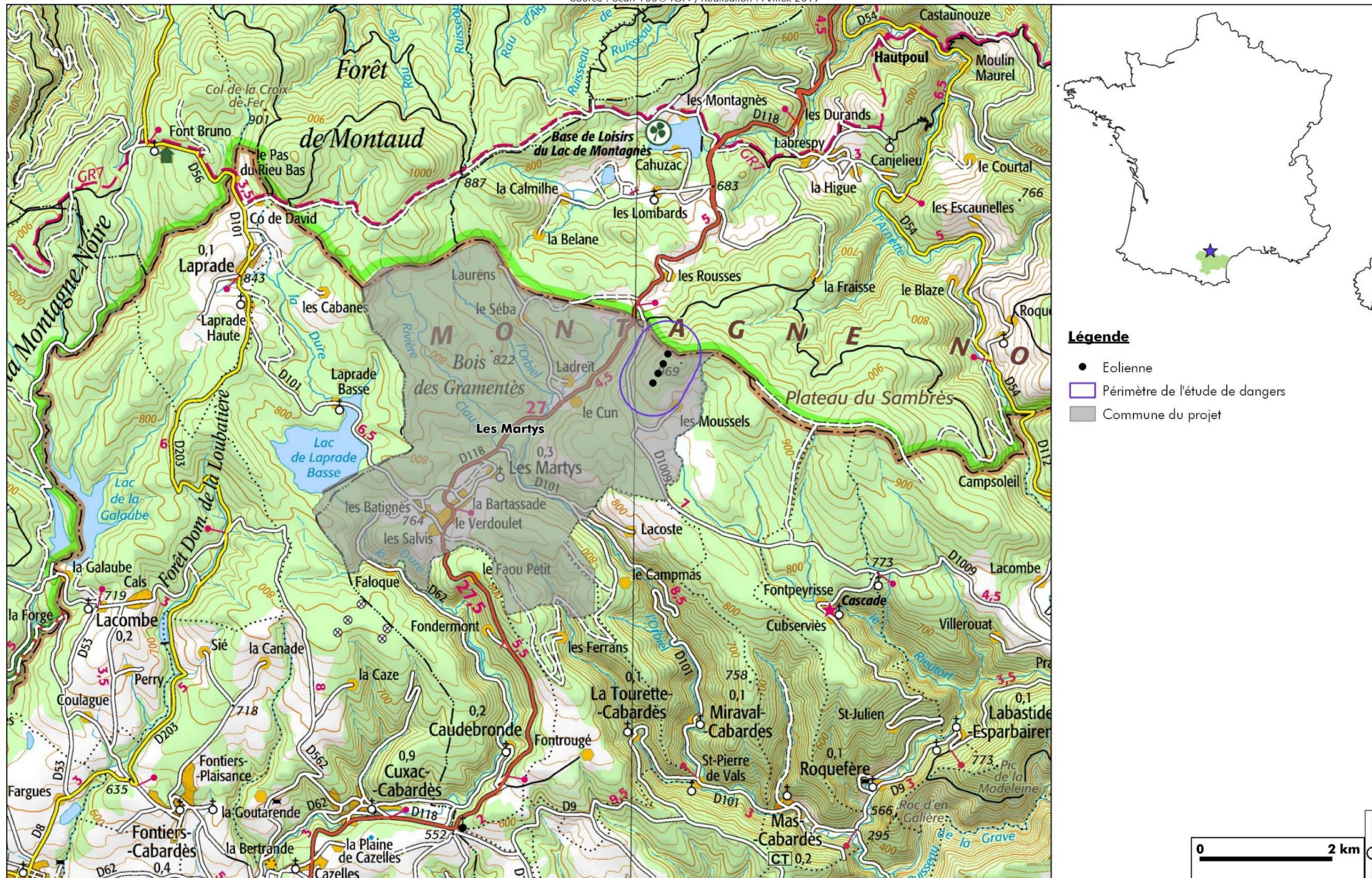


Illustration 2 : Situation cadastrale du projet
 Source : BD PARCELLAIRE® IGN ; Réalisation : Artifex 2019



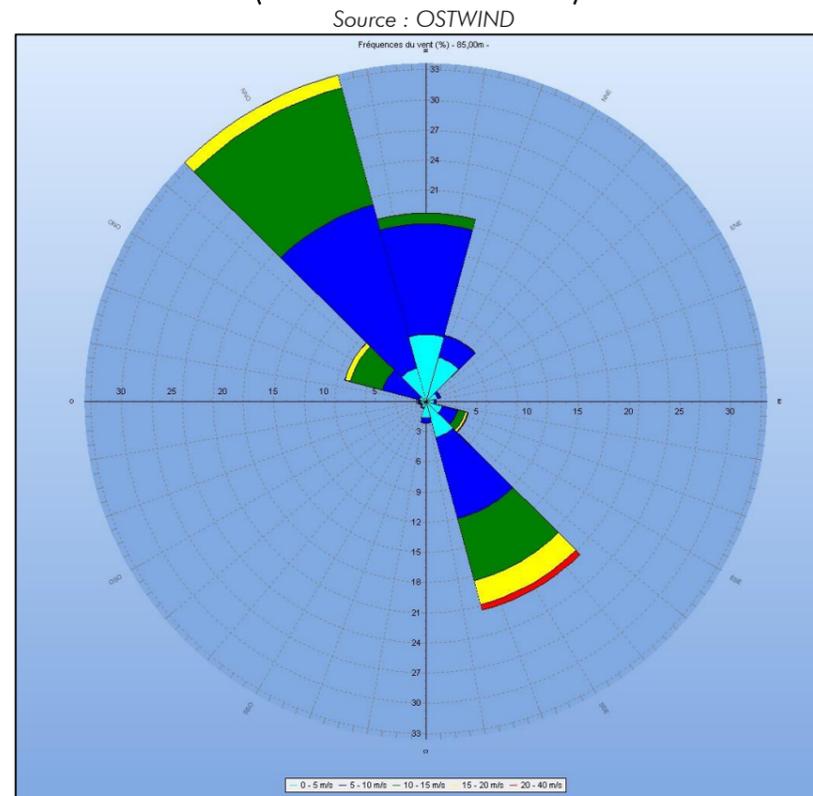
Légende

- ✖ Eolienne
- Poste de livraison
- ⋯ Zone de survol
- Zone de non culture
- Aire de pré-montage
- ▨ Aire de grutage
- Aire de stockage
- Aire de travail
- Aire de croisement
- Citerne incendie
- Piste d'accès

II. CONTEXTE CLIMATIQUE ET POTENTIEL EOLIEN

D'après les statistiques de vent enregistrés au niveau du mât de mesure implanté aux abords du projet entre mai et novembre 2018, les vents dominants sont principalement des vents de Nord-Ouest et Sud-Est. La moyenne des vents est de 8 m/s.

Illustration 3 : Rose des vents au droit du site d'implantation
(données du mât de mesure)



III. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES AUX ABORDS DE L'INSTALLATION

Concernant l'ensemble des risques naturels et technologiques étudiés, le projet présente les caractéristiques suivantes :

	Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Risques naturels	Inondation	Le projet n'est pas concerné par l'aléa inondation par débordement.	Pas d'enjeu
	Retrait/gonflement des argiles	Le projet n'est pas exposé au risque de retrait/gonflement des argiles.	Pas d'enjeu
	Mouvements de terrain	Aucun mouvement de terrain n'a été recensé au droit et dans les abords des terrains du projet.	Pas d'enjeu
	Cavités	Aucune cavité n'est répertoriée dans l'emprise du projet.	Pas d'enjeu
	Feu de forêt	Au niveau communal, le risque feu de forêt est qualifié de moyen. De plus, les abords du projet sont recouverts de parcelles sylvicoles.	Moyen
	Risque sismique	La commune des Martyrs est classée en zone de sismicité très faible.	Très faible
	Foudre	Sur la commune des Martyrs, la densité de foudroiement est considérée comme modérée.	Moyen
Risques technologiques	Risque industriel	Aucune industrie SEVESO n'est recensée à proximité du projet.	Pas d'enjeu
	Transport de Matières Dangereuses	Le risque TMD est très faible au droit et aux abords du projet.	Très faible
	Rupture de barrage	Le projet n'est pas concerné par l'aléa rupture de barrage.	Pas d'enjeu

Légende :

Très faible / Pas d'enjeu	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------------------------	--------	-------	------	-----------

IV. ENVIRONNEMENT HUMAIN AUX ABORDS DE L'INSTALLATION

1. Habitat

Les habitations les plus proches du projet sont situées à plus de 500 m. De plus, le secteur du projet n'est pas propice à l'installation de nouvelles habitations.

La carte ci-dessous permet de localiser les habitations et bâtiments dans le secteur du projet.

Illustration 4 : Carte des habitations et bâtiments aux abords du projet

Source : BD ORTHO® IGN ; Réalisation : L'Artifex 2019



2. Etablissements sensibles et établissements recevant du public

• Etablissements sensibles

Le Plan National Santé-Environnement (PNSE) établi une liste des établissements dits « sensibles », il s'agit :

- Des crèches ;
- Des écoles maternelles et élémentaires ;
- Des établissements hébergeant des enfants handicapés ;
- Des collèges et lycées ;
- Des établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé ;
- Des aires de jeux et des espaces verts.

Il n'y a pas d'établissement sensible à moins de 2,82 km du projet (éolienne MA04).

• Etablissements Recevant du Public (ERP) sur l'aire d'étude rapprochée

Selon l'article R 123-2 du Code de la construction et de l'habitation, « *constituent des Etablissements Recevant du Public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitations, payantes ou non* ».

Sur les communes de l'aire d'étude rapprochée l'essentiel de ces ERP est constitué des mairies, bureaux, hôpitaux, établissements d'enseignement, maisons de retraite, restaurants, magasins et lieux de culte.

Il n'y a pas d'ERP à moins de 500 m des éoliennes du projet.

V. ENVIRONNEMENT MATERIEL AUX ABORDS DE L'INSTALLATION

Concernant l'environnement matériel aux abords de l'installation, le projet présente les caractéristiques suivantes :

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Population	Contexte économique et industriel	Les seules activités recensées dans le rayon de 500 m autour des éoliennes sont la sylviculture et l'agriculture.	Faible
Biens matériels	Infrastructures de transport	Le projet prend place au droit et à proximité de chemins d'exploitations sylvicoles.	Très fort
	Réseaux	Un faisceau hertzien est situé au Nord du projet, à environ 80 m de l'éolienne MA01.	Moyen
Terres	Agriculture	Les terrains du projet ne sont pas composés de parcelles agricoles.	Pas d'enjeu
Population et santé humaine	Voisinage et nuisance	Il n'y a pas d'habitation à moins de 520 m des éoliennes (éolienne MA04).	Faible

Légende :

Très faible / Pas d'enjeu	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------------------------	--------	-------	------	-----------

PARTIE 3 : PRESENTATION DE L'INSTALLATION

Le projet retenu consiste en l'implantation d'un parc éolien composé de 4 éoliennes d'une puissance nominale unitaire de 3 MW sur la commune des Martys, dans le département de l'Aude. Les éoliennes présentent une hauteur totale de 125 mètres avec une hauteur au moyeu de 84 mètres et un rotor de 82 mètres de diamètre.

Plusieurs gammes de turbines répondent à ce critère. L'étude de dangers présente les résultats pour un type de turbines ayant les caractéristiques suivantes :

- Hauteur au moyeu : 84 m
- Largeur du mât à la base : 6,06 m
- Longueur des pales : 38,8 m
- Plus grande largeur des pales (corde) : 3 m

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie du vent. Il est composé de plusieurs aérogénérateurs et de leurs annexes :

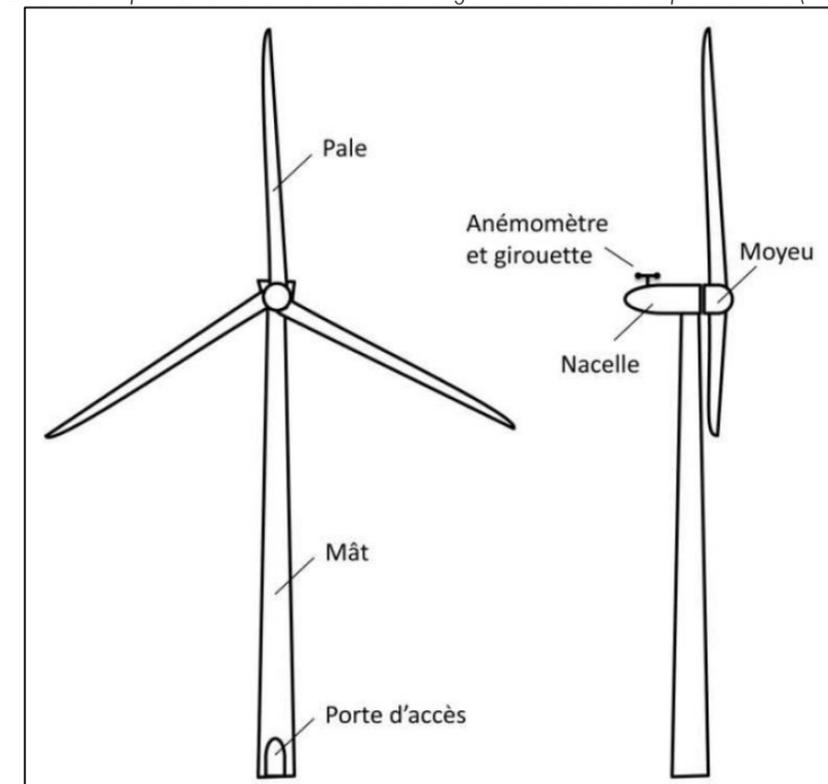
- Plusieurs **éoliennes** fixées sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « **plateforme** » ou « aire de grutage » ;
- Un réseau de câbles électriques enterrés permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le ou les poste(s) de livraison électrique (appelé « **réseau inter-éolien** ») ;
- Un ou plusieurs **poste(s) de livraison électrique**, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers du poste source local (point d'injection de l'électricité sur le réseau public) ;
- Un réseau de câbles enterrés permettant d'évacuer l'électricité regroupée au(x) poste(s) de livraison vers le poste source (appelé « **réseau externe** » et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) ;
- Un réseau de **chemins d'accès** ;
- Eventuellement des éléments annexes type mât de mesure de vent, aire d'accueil du public, aire de stationnement...

Les aérogénérateurs se composent de trois principaux éléments :

- Le **rotor** qui est composé de trois pales (pour la grande majorité des éoliennes actuelles) construites en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. Il se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent.
- Le **mât** est généralement composé de 3 à 4 tronçons en acier, parfois plus, ou 15 à 20 anneaux de béton surmonté d'un ou plusieurs tronçons en acier. Dans la plupart des éoliennes, il abrite le transformateur qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique.
- La **nacelle** abrite plusieurs éléments fonctionnels :
 - o Le générateur transforme l'énergie de rotation du rotor en énergie électrique ;
 - o Le multiplicateur (certaines technologies n'en utilisent pas) ;
 - o Le système de freinage mécanique ;
 - o Le système d'orientation de la nacelle qui place le rotor face au vent pour une production optimale d'énergie ;
 - o Les outils de mesure du vent (anémomètre, girouette) ;
 - o Le balisage diurne et nocturne nécessaire à la sécurité aéronautique.

Illustration 5 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur

Source : Guide technique : Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens (INERIS 2012)



Pour accéder à chaque aérogénérateur, des pistes d'accès sont aménagées pour permettre aux véhicules d'accéder aux éoliennes aussi bien pour les opérations de constructions du parc éolien que pour les opérations de maintenance liées à l'exploitation du parc éolien :

- L'aménagement de ces accès concerne principalement les chemins agricoles existants ;
- Si nécessaire, de nouveaux chemins sont créés sur les parcelles agricoles.

Illustration 6 : Plan détaillé de l'installation
 Source : BD ORTHO® IGN ; Réalisation : Artifex 2019



PARTIE 4 : POTENTIELS DE DANGERS DE L'INSTALLATION ET REDUCTION DES RISQUES A LA SOURCE

I. POTENTIELS DE DANGERS

• Potentiels de dangers liés aux produits

L'activité de production d'électricité par les éoliennes ne consomme pas de matières premières, ni de produits pendant la phase d'exploitation. De même, durant cette phase, cette activité ne génère ni émission atmosphérique, ni effluent potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les produits identifiés dans le cadre du projet de parc éolien sont utilisés pour le bon fonctionnement des éoliennes, leur maintenance et leur entretien :

- Produits nécessaires au bon fonctionnement des installations (graisses et huiles de transmission, huiles hydrauliques pour systèmes de freinage...), qui une fois usagés sont traités en tant que déchets industriels spéciaux ;
- Produits de nettoyage et d'entretien des installations (solvants, dégraissants, nettoyants...) et les déchets industriels banals associés (pièces usagées non souillées, cartons d'emballage...).

Les risques associés aux différents produits concernant le site du parc éolien de nom de l'installation sont :

- L'incendie : des produits combustibles sont présents le site. Ainsi, la présence d'une charge calorifique peut alimenter un incendie en cas de départ de feu.
- La toxicité : Ce risque peut survenir suite à un incendie créant certains produits de décomposition nocifs, entraînés dans les fumées de l'incendie.
- La pollution : En cas de fuite sur une capacité de stockage, la migration des produits liquides dans le sol peut entraîner une pollution, également en cas d'entraînement dans les eaux d'extinction incendie.

• Potentiels de dangers liés au fonctionnement de l'installation

Les dangers liés au fonctionnement du projet éolien des Martys sont de cinq types :

- Chute d'éléments de l'aérogénérateur (boulons, morceaux d'équipements, etc.) ;
- Projection d'éléments (morceaux de pale, brides de fixation, etc.) ;
- Effondrement de tout ou partie de l'aérogénérateur ;
- Echauffement de pièces mécaniques ;
- Court-circuit électrique (aérogénérateur ou poste de livraison).

II. REDUCTION DES RISQUES A LA SOURCE

1. Principales actions préventives

Cette partie explique les choix qui ont été effectués par le porteur de projet au cours de la conception du projet pour réduire les potentiels de danger identifiés et garantir une sécurité optimale de l'installation.

• Choix de l'emplacement des installations

Suite à une première analyse, le site du projet éolien des Martys a été retenu car il offre de nombreux avantages pour l'implantation d'éoliennes (Cf. étude d'impact), notamment :

- L'absence ou la très faible probabilité de risques naturels dans le secteur d'étude (inondation, mouvement de terrain, incendie de forêt, séisme...) ;
- Un éloignement des aérogénérateurs par rapport aux habitations de plus de 500 m ;
- Des servitudes radioélectriques qui ne compromettent pas l'implantation d'éoliennes.

• Réduction des potentiels de dangers liés aux produits

La nacelle est équipée d'un bac de rétention de capacité supérieure aux quantités d'huile utilisées. Le transformateur, présent au pied du mât de l'éolienne ne nécessite pas de bac de rétention lorsqu'un système de type « sec » est utilisé car il ne nécessite l'usage d'aucun lubrifiant. Lorsqu'un transformateur à huile est utilisé, un bac de rétention est placé en dessous avec une capacité suffisante pour contenir l'ensemble des fluides du transformateur.

• Réduction des potentiels de dangers liés aux installations

Les éoliennes du projet des Martys seront conformes à la directive 98/37/CE et aux dispositions pertinentes du code du travail.

Le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 introduit un contrôle technique obligatoire pour les éoliennes dont la hauteur du mât et de la nacelle est supérieure à 12 mètres. Ces contrôles seront réalisés durant la phase de construction de l'éolienne. Ils concernent le massif de stabilité (fondation) de l'éolienne ainsi que les liaisons entre ce massif et la machine.

Conformément à la réglementation, avant la mise en service industrielle d'un aérogénérateur, l'exploitant réalise des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements.

Conformément à la réglementation, un contrôle de l'ensemble des installations électriques sera réalisé tous les ans par un organisme agréé.

Les équipements et accessoires de levage feront également l'objet de contrôles périodiques par des organismes agréés.

Le matériel incendie sera contrôlé périodiquement par le fabricant du matériel ou un organisme agréé extérieur.

Le personnel intervenant sur les installations (monteurs, personnel affecté à la maintenance) est formé et encadré.

2. Principaux systèmes de sécurité

Toutes les éoliennes du gabarit de la Enercon E82 sont équipées des dernières technologies en matière de sécurité.

Système de sécurité	Caractéristiques du système de sécurité
Système de balisage	L'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation fixe les règles de balisage des parcs éoliens en mer et modifie les règles applicables aux parcs éoliens terrestres. Parmi les différentes dispositions, se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc : <ul style="list-style-type: none"> - Un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, - De baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour, - La synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.
Système de sécurité en cas de tempête	L'éolienne est équipée d'un système permettant d'éviter un arrêt brutal si les vitesses de vent dépassent la vitesse maximale admissible, mais la puissance est progressivement réduite par le réglage de l'angle des pales du rotor (position dite en drapeau, à 90°).
Système de sécurité contre la foudre	L'éolienne retenue sera équipée d'une installation de protection anti-foudre conforme à la norme internationale IEC 61024-1 II.
Système de sécurité contre le gel	L'éolienne retenue sera équipée d'un système permettant de détecter ou de déduire la formation de glace sur les pales de l'aérogénérateur. En cas de formation importante de glace, l'aérogénérateur sera mis à l'arrêt dans un délai maximal de soixante minutes. Des panneaux d'informations sur la possibilité de formation de glace sont également implantés sur le chemin d'accès des éoliennes.
Système de sécurité contre les incendies	L'éolienne retenue sera équipée de détecteurs permettant de mettre la machine à l'arrêt en cas d'incendie ainsi que d'extincteurs à CO2 pour faire face à tout début d'incendie lors des visites de contrôle ou de maintenance par les techniciens.
Système de freinage	La mise en drapeau des pales permet le freinage des éoliennes.
Système d'arrêt d'urgence	Les éoliennes seront équipées d'un système d'arrêt d'urgence par freinage mécanique qui peut être déclenché sur place ou à distance 24h/24 et 7j/7.

III. ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

L'analyse des risques a pour objectif principal d'identifier les scénarios d'accident majeurs et les mesures de sécurité qui empêchent ces scénarios de se produire ou en limitent les effets.

Les scénarios d'accident sont ensuite hiérarchisés en fonction de leur intensité et de l'étendue possible de leurs conséquences. Cette hiérarchisation permet de « filtrer » les scénarios d'accident qui présentent des conséquences limitées et les scénarios d'accident majeurs – ces derniers pouvant avoir des conséquences sur les personnes.

- **Agressions externes liées aux activités humaines**

Le tableau ci-après synthétise les principales agressions externes liées aux activités humaines :

Principales agressions extérieures potentielles

Infrastructure	Voies de circulation	Aérodrome	Ligne THT	Autres aérogénérateurs
Fonction	Transport	Transport aérien	Transport d'électricité	Production d'électricité
Evénement redouté	Accident entraînant la sortie de voie d'un ou plusieurs véhicules	Chute d'aéronef	Rupture de câble	Accident générant des projections d'éléments
Danger potentiel	Energie cinétique des véhicules et flux thermiques	Energie cinétique de l'aéronef, flux thermique	Arc électrique, surtensions	Energie cinétique des éléments projetés
Périmètre	200 m	2000 m	200 m	500 m
Infrastructures présentes dans le périmètre des éoliennes				
MA01	Aucune	Aucun	Aucune	Aucun
MA02				
MA03				
MA04				

- **Danger lié aux voies de circulation**

Les dangers potentiels liés à la circulation automobile sont :

- L'énergie cinétique des véhicules en cas d'accident ;
- Les flux thermiques en cas d'incendie d'un véhicule.

En général, les zones d'effets d'un accident automobile restent localisées sur la route et ses abords immédiats (bas-côté), jusqu'à quelques dizaines de mètres maximum de part et d'autre de la route.

Compte-tenu des distances importantes entre les éoliennes et les routes du secteur, les risques liés à un accident automobile pour le projet éolien des Martys sont exclus.

○ **Danger lié aux lignes électriques**

Un phénomène d'arc électrique se forme lorsque la distance entre l'objet et la ligne électrique est trop courte. L'air perd alors son caractère isolant et devient localement conducteur, ce qui permet aux particules électriques de la ligne de se frayer un chemin vers l'objet. Dès lors, un arc électrique se forme.

Dans le cas des éoliennes du projet des Martys, compte-tenu des distances (plus de 200 m) et en raison du pouvoir isolant de l'air, les risques de formation d'un arc électrique entre la ligne et l'extrémité d'une pale des éoliennes sont totalement exclus que ce soit en situation normale ou en situation dégradée.

• **Agressions externes liées aux phénomènes naturels**

Le tableau ci-dessous synthétise les principales agressions externes liées aux phénomènes naturels :

Principales agressions externes liées aux phénomènes naturels

Agression externe	Intensité
Vents et tempête	Le risque de tempête ne peut pas être exclu. Secteur du projet en dehors des zones affectées par des cyclones tropicaux.
Foudre	Densité d'arc modérée sur la commune du projet. Les éoliennes respectent la norme IEC 61 400-24 (Juin 2010).
Glissement de sols/ affaissement miniers	Pas de document attestant de la présence de cavité souterraine sur la zone du projet.

• **Conclusion de l'analyse préliminaire des risques**

Dans le cadre de l'analyse préliminaire des risques génériques des parcs éoliens, quatre catégories de scénarios sont a priori exclues de l'étude détaillée, en raison de leur faible intensité :

Scénarios exclus

Source : Guide technique : *Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens (INERIS 2012)*

Nom du scénario exclu	Justification
Incendie de l'éolienne (effets thermiques)	En cas d'incendie de nacelle, et en raison de la hauteur des nacelles, les effets thermiques ressentis au sol seront mineurs. Par exemple, dans le cas d'un incendie de nacelle située à 50 mètres de hauteur, la valeur seuil de 3 kW/m ² n'est pas atteinte. Dans le cas d'un incendie au niveau du mât les effets sont également mineurs et l'arrêté du 26 août 2011 encadre déjà largement la sécurité des installations. Ces effets ne sont donc pas étudiés dans l'étude détaillée des risques. Néanmoins il peut être redouté que des chutes d'éléments (ou des projections) interviennent lors d'un incendie. Ces effets sont étudiés avec les projections et les chutes d'éléments.
Incendie du poste de livraison ou du transformateur	En cas d'incendie de ces éléments, les effets ressentis à l'extérieur des bâtiments (poste de livraison) seront mineurs ou inexistant du fait notamment de la structure en béton. De plus, la réglementation encadre déjà largement la sécurité de ces installations (l'arrêté du 26 août 2011 [9] et impose le respect des normes NFC 15-100, NFC 13-100 et NFC 13-200)
Chute et projection de glace dans les cas particuliers où les températures hivernales ne sont pas inférieures à 0°C	Lorsqu'un aérogénérateur est implanté sur un site où les températures hivernales ne sont pas inférieures à 0°C, il peut être considéré que le risque de chute ou de projection de glace est nul. Des éléments de preuves doivent être apportés pour identifier les implantations où de telles conditions climatiques sont applicables.
Infiltration d'huile dans le sol	En cas d'infiltration d'huiles dans le sol, les volumes de substances libérées dans le sol restent mineurs. Ce scénario peut ne pas être détaillé dans le chapitre de l'étude détaillée des risques sauf en cas d'implantation dans un périmètre de protection rapprochée d'une nappe phréatique.

Les cinq catégories de scénarios étudiées dans l'étude détaillée des risques sont les suivantes :

- Projection de tout ou une partie de pale ;
- Effondrement de l'éolienne ;
- Chute d'éléments de l'éolienne ;
- Chute de glace ;
- Projection de glace.

Ces scénarios regroupent plusieurs causes et séquences d'accident. En estimant la probabilité, gravité, cinétique et intensité de ces événements, il est possible de caractériser les risques pour toutes les séquences d'accidents.

PARTIE 5 : ETUDE DETAILLEE DES RISQUES

L'étude détaillée des risques vise à caractériser les scénarios retenus à l'issue de l'analyse préliminaire des risques en termes de probabilité, cinétique, intensité et gravité. Son objectif est donc de préciser le risque généré par l'installation et d'évaluer les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre. L'étude détaillée permet de vérifier l'acceptabilité des risques potentiels générés par l'installation.

I. DEFINITIONS

1. Cinétique

La cinétique d'un accident est la vitesse d'enchaînement des événements constituant une séquence accidentelle, de l'événement initiateur aux conséquences sur les éléments vulnérables.

Dans le cadre d'une étude de dangers pour des aérogénérateurs, il est supposé, de manière prudente, que tous les accidents considérés ont une **cinétique rapide**. Ce paramètre ne sera donc pas détaillé à nouveau dans chacun des phénomènes redoutés étudiés par la suite.

2. Intensité

L'intensité des effets des phénomènes dangereux est définie par rapport à des valeurs de référence exprimées sous forme de seuils d'effets toxiques, d'effets de surpression, d'effets thermiques et d'effets liés à l'impact d'un projectile, pour les hommes et les structures.

Le degré d'exposition est défini comme le rapport entre la surface atteinte par un élément chutant ou projeté et la surface de la zone exposée à la chute ou à la projection.

Degré d'exposition

Source : Guide technique : Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens (INERIS 2012)

Intensité	Degré d'exposition
Exposition très forte	Supérieur à 5 %
Exposition forte	Compris entre 1 % et 5 %
Exposition modérée	Inférieur à 1 %

Les zones d'effets sont définies pour chaque événement accidentel comme la surface exposée à cet événement.

3. Gravité

Par analogie aux niveaux de gravité retenus dans l'annexe III de l'arrêté du 29 septembre 2005, les seuils de gravité sont déterminés en fonction du nombre équivalent de personnes permanentes dans chacune des zones d'effet définies dans le paragraphe précédent.

L'échelle de gravité des conséquences sur l'homme est classée par niveaux de « modéré » à « désastreux » en fonction du nombre de personnes exposées au danger.

4. Probabilité

L'annexe I de l'arrêté du 29 septembre 2005 définit les classes de probabilité qui doivent être utilisées dans les études de dangers pour caractériser les scénarios d'accident majeur. Il existe 5 classes de probabilité, allant de A (d'une probabilité courante) à E (d'une probabilité extrêmement rare).

5. Acceptabilité

Pour chacun des phénomènes dangereux étudiés, l'acceptabilité des accidents potentiels est déterminée en croisant la gravité des conséquences avec la classe de probabilité selon la matrice de criticité ci-dessous, adaptée de la circulaire du 29 septembre 2005 reprise dans la circulaire du 10 mai 2010 :

GRAVITÉ des Conséquences	Classe de Probabilité				
	E	D	C	B	A
Désastreux	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Catastrophique	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge
Important	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge
Sérieux	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Rouge
Modéré	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune

- **Zone en rouge** : zone de risque important.
- **Zone en jaune** : zone de risque faible.
- **Zone en vert** : zone de risque très faible.

II. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DES RISQUES

Le tableau suivant récapitule, pour chaque scénario étudié, les paramètres de risques : la cinétique, l'intensité, la probabilité, la gravité et l'acceptabilité.

Synthèse des scénarios étudiés						
Scénario	Zone d'effet	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité	Acceptabilité
Effondrement de l'éolienne	Disque dont le rayon correspond à une hauteur totale de la machine en bout de pale (125 m)	Rapide	Exposition forte	D	Sérieux pour toutes les éoliennes	Risque très faible
Chute de glace	Zone de survol (41 m)	Rapide	Exposition modérée	A	Modéré pour toutes les éoliennes	Risque faible
Chute d'éléments de l'éolienne	Zone de survol (41 m)	Rapide	Exposition forte	C	Sérieux pour toutes les éoliennes	Risque faible
Projection de pale ou fragments de pale	500 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	D	Sérieux pour toutes les éoliennes	Risque très faible
Projection de glace	1,5 x (H + D) autour de l'éolienne (249 m)	Rapide	Exposition modérée	B	Modéré pour toutes les éoliennes	Risque très faible

Pour déterminer l'acceptabilité du projet en matière de risque, la matrice de criticité présentée ci-dessous, adaptée de la circulaire du 29 septembre 2005 reprise dans la circulaire du 10 mai 2010 est utilisée :

GRAVITÉ des conséquences	Classe de Probabilité				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux		Effondrement de l'éolienne Projection de pale	Chute d'éléments		
Modéré				Projection de glace	Chute de glace

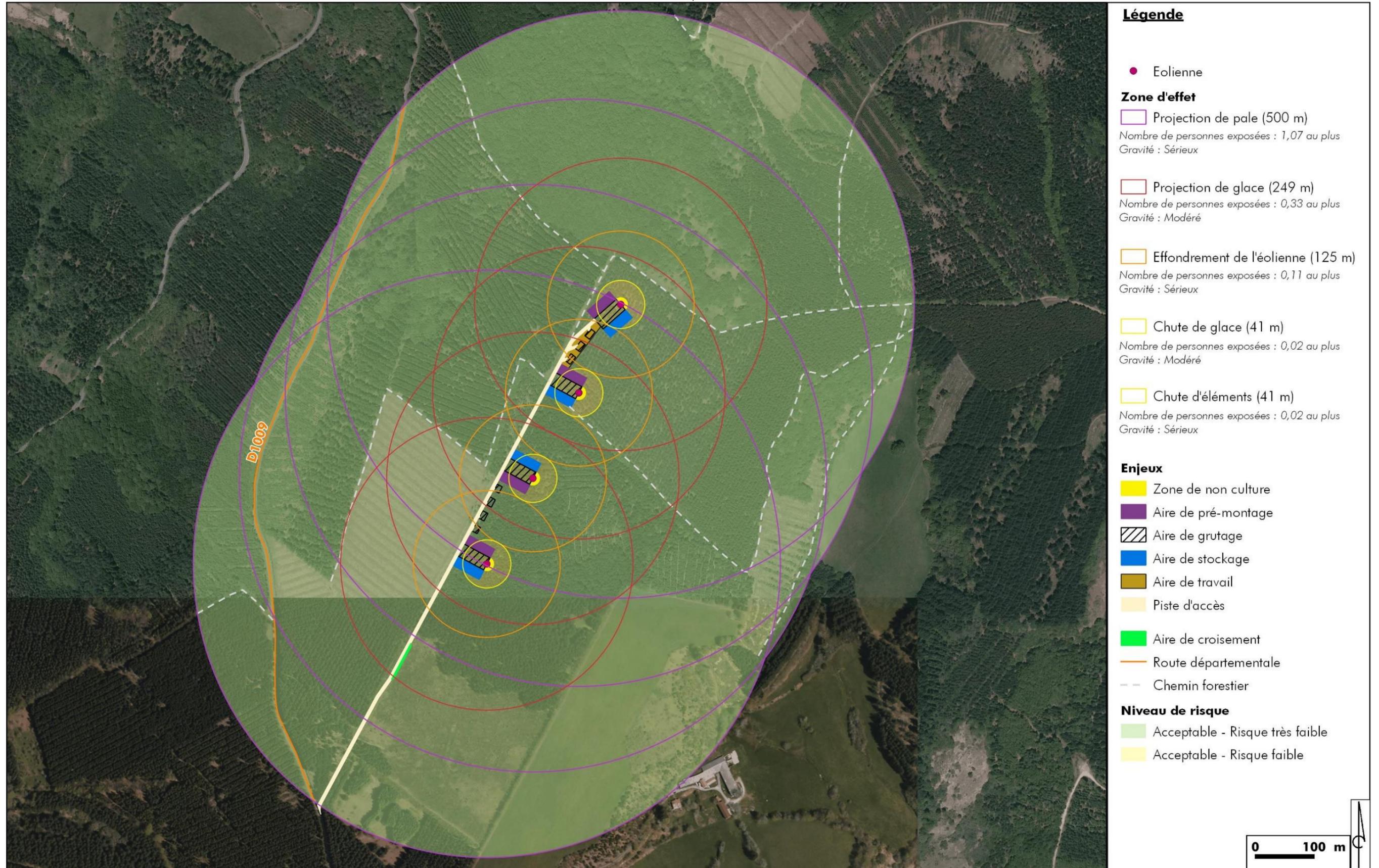
Légende de la matrice :

Niveau de risque	Couleur	Acceptabilité
Risque très faible		Acceptable
Risque faible		Acceptable
Risque important		Non acceptable

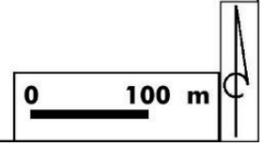
Au regard de la matrice ainsi complétée, aucun accident n'apparaît dans les cases rouges. Tous les accidents figurent en case verte ou jaune, c'est-à-dire que le risque d'accidents présente un niveau acceptable.

La carte de synthèse ci-après présentent les zones d'effets les plus importantes pour les cinq phénomènes étudiés (effondrement de l'éolienne, chute de glace, chute d'éléments de l'éolienne, projection de pale ou fragments de pale, projection de glace).

Illustration 7 : Carte de synthèse
 Source : BD ORTHO® IGN ; Réalisation : Artifex 2019



- Légende**
- Eolienne
- Zone d'effet**
- Projection de pale (500 m)
 Nombre de personnes exposées : 1,07 au plus
 Gravité : Sérieux
 - Projection de glace (249 m)
 Nombre de personnes exposées : 0,33 au plus
 Gravité : Modéré
 - Effondrement de l'éolienne (125 m)
 Nombre de personnes exposées : 0,11 au plus
 Gravité : Sérieux
 - Chute de glace (41 m)
 Nombre de personnes exposées : 0,02 au plus
 Gravité : Modéré
 - Chute d'éléments (41 m)
 Nombre de personnes exposées : 0,02 au plus
 Gravité : Sérieux
- Enjeux**
- Zone de non culture
 - Aire de pré-montage
 - ▨ Aire de grutage
 - Aire de stockage
 - Aire de travail
 - Piste d'accès
 - Aire de croisement
 - Route départementale
 - - Chemin forestier
- Niveau de risque**
- Acceptable - Risque très faible
 - Acceptable - Risque faible



PARTIE 6 : CONCLUSION

La présente étude de dangers a été réalisée dans le cadre du projet éolien des Martys situé sur la commune des Martys dans le département de l'Aude.

Elle a permis de mettre en évidence les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident d'origine externe (risques liés à l'environnement du site du projet) ou interne (dysfonctionnement des machines, problème technique...).

Même s'ils ne peuvent être totalement écartés, les risques d'origine externe sont minimes car le site du projet ne présente pas de dangers particuliers. Il est en dehors des zones concernées par des risques naturels ou anthropiques majeurs.

Après avoir analysé les risques d'accidents susceptibles de survenir et leurs causes, l'étude de dangers a permis d'évaluer :

- L'intensité de ces accidents exprimée en fonction d'une distance par rapport à l'éolienne et les conséquences possibles dans l'environnement du site ;
- Les niveaux de probabilité selon une échelle graduée de E (extrêmement rare) à A (courant).

Il ressort de cette étude de dangers que les mesures organisationnelles et les moyens de sécurité mis en œuvre dans le cadre du projet de parc éolien des Martys permettent de maintenir le risque, pour les 5 phénomènes étudiés, à un niveau acceptable pour chacune des 4 éoliennes.

L'industrie éolienne a connu ces dernières années un fort développement qui a permis d'améliorer les technologies mises en œuvre pour tirer le meilleur parti de la puissance du vent. En parallèle, les constructeurs ont également travaillé sur les dispositifs permettant de limiter les dysfonctionnements des machines et donc les périodes d'arrêt. Ces évolutions ont également concerné le renforcement de la sécurité des machines.

Les éoliennes qui seront installées sur le site du projet bénéficieront des dernières technologies permettant de prévenir les dysfonctionnements et de limiter les risques d'incident ou d'accident.

De plus, les fabricants d'éoliennes ont mis en place une procédure de suivi des incidents et accidents survenant sur leurs machines avec analyse des causes, ce qui permet une amélioration constante de la sécurité des parcs éoliens. L'analyse du retour d'expérience par les fabricants est à l'origine de la généralisation de procédure de sécurité et de nombreuses innovations permettant de réduire la probabilité d'accident ou de prévenir les dangers.

Synthèse de l'acceptabilité et des mesures de maîtrise des risques envisagés

Scénario	Eolienne	Acceptabilité	Risque par rapport aux enjeux	Mesures de maîtrise des risques envisagées
Effondrement de l'éolienne	Toutes les éoliennes	Risque très faible	<p>Enjeux présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes permanentes - Chemins d'accès - Chemins forestiers (MA01, MA02, MA03) - Boisement <p>Les enjeux humains présents dans l'environnement de l'installation présentent un risque très faible (entre 0,08 et 0,11 équivalent personnes permanentes).</p>	<p>Contrôles réguliers des fondations et des différentes pièces d'assemblage.</p> <p>Système de détection des survitesses et système d'arrêt d'urgence.</p>
Chute de glace	Toutes les éoliennes	Risque faible	<p>Enjeux présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes permanentes - Chemins forestiers (MA02) - Boisement <p>Les enjeux humains présents dans l'environnement de l'installation présentent un risque faible (0,02 équivalent personnes permanentes).</p>	<p>Système de détection ou de déduction de givre ou de glace permettant, en cas de détection de glace, une mise en drapeau des pales de l'aérogénérateur. Cette mesure permettra de réduire les risques pour les personnes potentiellement présentes sur le site.</p>
Chute d'éléments de l'éolienne	Toutes les éoliennes	Risque faible	<p>Enjeux présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes permanentes - Chemins forestiers (MA02) - Boisement <p>Les enjeux humains présents dans l'environnement de l'installation présentent un risque faible (0,02 équivalent personnes permanentes).</p>	<p>Un panneau informant le public des risques de chute de glace et d'éléments sera installé sur le chemin d'accès de chaque aérogénérateur, c'est-à-dire en amont de la zone d'effet de ce phénomène.</p>

Scénario	Eolienne	Acceptabilité	Risque par rapport aux enjeux	Mesures de maîtrise des risques envisagées
Projection de pale ou fragments de pale	Toutes les éoliennes	Risque très faible	<p>Enjeux présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D1009 - Plateformes permanentes - Chemins d'accès - Chemins forestiers - Boisement - Zone agricole <p>Les enjeux humains présents dans l'environnement de l'installation présentent un risque très faible (entre 1,04 et 1,07 équivalent personnes permanentes).</p>	<p>Système de détection des survitesses et système d'arrêt d'urgence.</p> <p>Utilisation de matériaux résistants pour la fabrication des pales.</p>
Projection de glace	Toutes les éoliennes	Risque très faible	<p>Enjeux présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateformes permanentes - Chemins d'accès - Chemins forestiers - Boisement - Zone agricole (MA04) <p>Les enjeux humains présents dans l'environnement de l'installation présentent un risque très faible (entre 0,27 et 0,33 équivalent personnes permanentes).</p>	<p>Système de détection ou de déduction de givre ou de glace permettant, en cas de détection de glace, une mise en drapeau des pales de l'aérogénérateur. Cette mesure permettra de réduire les risques pour les personnes potentiellement présentes sur le site.</p> <p>Un panneau informant le public des risques de chute de glace et d'éléments sera installé sur le chemin d'accès de chaque aérogénérateur, c'est-à-dire en amont de la zone d'effet de ce phénomène.</p>

Les éoliennes, et donc l'ensemble de leurs systèmes de sécurité, seront régulièrement contrôlées lors des inspections par les techniciens de maintenance et d'exploitation du parc.

Les fonctions de sécurité sont également détaillées dans l'étude de dangers.



artifex

4, rue Jean le Rond d'Alembert
Bâtiment 5 - 1^{er} étage
81 000 ALBI

Tel : 05.63.48.10.33
Fax : 05.63.56.31.60

contact@artifex-conseil.fr